



**COMPTE RENDU DU CSA D'ADMINISTRATION CENTRALE
RECONVOQUE DU 23 FEVRIER 2023
EN PRESENTIEL, VISIO ET AUDIOCONFERENCE**

Ce CSA d'administration centrale s'est réuni sous la présidence de Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines, assistée de Mme Géraldine BOFILL, Cheffe de service, Mme Dayan CISERANE, Chargée de mission, Mme Sandrine GABOREL (DNS).

Toutes les organisations syndicales sont présentes.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de l'instance ;***
- 2. Création de la Délégation ministérielle au numérique en santé –DNS- (pour avis).***

Aucun quorum n'est requis s'agissant d'une seconde convocation, suite à l'avis unanimement défavorable émis lors de la séance du 13 février 2023.

La présidente ouvre la séance à 10H35 en rappelant l'ordre du jour.

La CGT accepte le mandat de secrétaire adjoint de séance.

Une déclaration liminaire intersyndicale rappelle la dégradation des conditions de travail au sein de la DRH et la surcharge de travail notamment des agents du service « transformation numérique et gestion de proximité » et particulièrement les GA-PAYE qui ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions, submergés par les effets néfastes de l'OTE, les réponses aux questions, la gestion des corps qui est en retard et qui se trouve encore ralentie par des procédures CESIRH et les demandes pointilleuses du contrôleur budgétaire, la pression et les activités liées au déménagement et l'arrivée de l'outil GAUddI –gestion de l'archivage et du stockage unifiés du dossier individuel agent, outil s'inscrivant dans le programme AP22 de modernisation et de sécurisation de l'ensemble de la chaîne RH-GA-PAYE de la fonction publique d'Etat.

Des agents de ce service sont venus crier leurs désarroi et souffrance et les organisations syndicales ont demandé à la présidente la présence impérativement de M. PRIBILLE, secrétaire général des ministères sociaux, ayant l'impression que les alertes ne sont pas entendues alors que la situation est alarmante.

Les agents ont évoqué les difficultés rencontrées, illustrées d'exemples, regretté l'absence de toute manifestation de reconnaissance, de valorisation ou de promotion, l'absence

d'accompagnement, par des collègues surchargés, de nouveaux arrivants n'ayant bénéficié d'aucune formation pour occuper un poste de GA-PAYE.

La présidente précise qu'elle est consciente des difficultés et en discute avec Mme BOUSSIN. Elle est favorable au report de la mise en œuvre de GAUdDI ainsi qu'à l'organisation d'une AG avec l'ensemble des agents.

M. PRIBILLE arrive à 11H 14 et les agents expriment une nouvelle fois les problèmes rencontrés et proposent quelques solutions parmi lesquelles le refus de déménager, l'augmentation de l'effectif, la simplification des procédures avec le contrôleur financier, l'amélioration de la communication, la valorisation des parcours des agents.

M. PRIBILLE explique que les difficultés rencontrées par les agents sont connues de la hiérarchie et que des solutions sont à l'étude. Tout sera mis en œuvre pour rétablir des circuits satisfaisants dans le cadre de l'OTE, réviser la charge de travail et étudier un calendrier qui fera « baisser la pression ». Cette alerte sera prise à sa juste valeur et des solutions doivent être trouvées pour dégager du temps en associant les agents et les encadrants.

M. PRIBILLE ainsi que les agents quittent la réunion à 12H20.

CREATION DE LA DELEGATION MINISTERIELLE AU NUMERIQUE EN SANTE (DNS) – POUR AVIS

La présidente propose que le point à l'ordre du jour ne soit pas représenté dans la mesure où celui-ci a fait l'objet d'une présentation complète le 13 février.

Les représentants du personnel acceptent et interrogent Mme GABOREL sur le respect du quota réglementaire de chef de service et la coordination de la DNS avec la DNUM.

Mme GABOREL précise que la DNUM est avant tout axée sur les outils à destination de l'administration centrale et des services déconcentrés alors que la DNS a pour mission de définir et de mettre en œuvre la stratégie numérique en santé en lien avec les directions et services des ministères chargés de la santé, de l'action sociale et de la sécurité sociale.

La présidente propose, en l'absence de question complémentaire, l'organisation du vote

Mme DAYAN énonce les noms des représentants du personnel ayant voix délibérative.

ABSTENTION : 5 (2 UNSA, 2 CFDT, 1 FO)

CONTRE : 6 (4 CGT, 2 CFDT)

L'UNSA, tout en reconnaissant l'intérêt et la nécessité d'une telle structure dans la politique de la santé et le bien-être de nos concitoyens, regrette le retard dans la création de cette structure, les économies qui auraient été réalisées et reste prudente quant à la qualité de vie au travail des agents.

La présidente conclut que l'avis du CSA d'administration centrale est rendu.

L'UNSA attire l'attention de la présidente, une nouvelle fois, sur l'urgence du traitement de la situation de la médecine de prévention qui compte un seul médecin du travail, une seule psychologue et rencontre des problèmes d'infirmières face aux risques psychosociaux relatés et qui ne concernent pas la seule DRH ni le seul service GA-PAYE. Les conditions de travail des agents de nombre de DAC se dégradent sans oublier les agents des BRHAG.

La présidente remercie les participants et clôt la réunion.

Clôture de la réunion à 13H30

La prochaine réunion du CSA AC

est programmée

le 25 mai 2023

... à L'UNSA
on s'occupe de moi !